

CONSEIL GENERAL ATTALENS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2023

ORDRE DU JOUR selon la convocation

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2023
3. Remerciements à Monsieur Didier Sauter
4. Election d'un(e) scrutateur(trice) - ACA
5. Election d'un(e) membre à la commission financière - Le Centre
6. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Rapport de la commission financière
 - 6.3 Discussion
 - 6.4 Approbation
7. Financement de la participation communale pour l'amélioration de la desserte forestière au Chemin Neuf
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Rapport de la commission financière
 - 7.3 Discussion
 - 7.4 Approbation
8. Financement de l'achat du bâtiment au Chemin des Artisans 20
 - 8.1 Présentation
 - 8.3 Rapport de la commission financière
 - 8.3 Discussion
 - 8.4 Approbation
9. Modification du budget des investissements 2023
 - 9.1 Rapport de la commission financière
 - 9.2 Approbation de la modification du budget des investissements 2023
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

Monsieur Robert Savoy, Président du Conseil général (ci-après CG), salue Monsieur le Vice-président du CG, Mesdames et Messieurs les scrutateurs, Monsieur le Syndic, Monsieur le Vice-syndic, le Conseil communal (ci-après CC), le Conseil général, Monsieur Serge Praz, Administrateur, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

Monsieur le Président demande à Madame Sonia Savoy, scrutatrice suppléante du groupe ACA, de bien vouloir prendre place au sein du Bureau et ce jusqu'au point 4, « Election d'un ou d'une scrutateur(trice) ».

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour et demande s'il y a des interventions. Monsieur Dick Perroud intervient quant aux objets no 4 « Election d'un ou d'une scrutateur(trice) – ACA » et no 5 « Election d'un(e) membre de la commission financière – Le Centre », en demandant que le nom du groupe ne soit plus mentionné dans l'ordre du jour.

1. Appel

Monsieur le Président salue la présence de Madame Isabelle Bonvin, remplaçante de Monsieur Didier Sauteur démissionnaire. Madame Bonvin a été assermentée en date du 21 septembre dernier par Monsieur le Préfet François Genoud. Il la félicite pour son élection et lui souhaite satisfaction dans son nouveau mandat politique.

Présents : 28 membres.

Excusés : Madame Céline Bezençon-Chollet et Monsieur Reiner Sutter.

Le Conseil communal est au nombre de 6 ; Madame Rahel Preisig étant excusée car malade.

La convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du Conseil général par courriel le 22 septembre 2023. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation. Le quorum étant atteint, Monsieur le Président constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

Avant de débiter, Monsieur le Président rappelle à chacun et chacune ses responsabilités en représentant la population de la commune d'Attalens ; il demande à tous de s'exprimer, poser des questions et créer le débat si nécessaire car les décisions sont prises à cette séance et non ailleurs. Il demande à chacun de s'exprimer sans gêne et avec dynamisme tout en respectant l'ordre établi, la bienséance et le respect. Il déclare vouloir y veiller comme indiqué dans l'art. 58 du règlement du CG.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers généraux les articles 45 et 47 du règlement du CG concernant les votes.

2. Approbation du procès-verbal du 2 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du CG du 2 mai 2023 a été remis aux membres du CG par courriel dans les délais légaux.

Aucune autre remarque n'est formulée à ce sujet.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Remerciements à Monsieur Didier Sauteur

Monsieur le Président annonce que Monsieur Didier Sauteur a donné sa démission, par lettre adressée au Président du CG, en date du 6 septembre dernier et que, selon l'art. 5 point 1 du règlement, elle est irrévocable.

Monsieur Sauteur ne pouvant être présent à cette séance plénière, ni aux deux prochaines planifiées en décembre, il a demandé de transmettre ses excuses et ses salutations au CG. Monsieur le Président souhaite toutefois dire quelques mots à son intention.

Il rappelle que Monsieur Didier Sauter a assisté à sa première séance le 3 mai 2016, jour de la constitution du nouveau CG alors fraîchement élu pour la période administrative 2016-2021. Il intègre le jour-même la commission financière et en est élu Président. Il a aussi été membre de la commission des déchets. Il a également fait partie de divers groupes de travail, notamment en lien avec la rémunération du CC ou encore l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche. Réélu pour 2021-2026, le CG le remercie vivement pour ses 7 ans et 3 mois à œuvrer pour la population qu'il représentait avec beaucoup de rigueur et de sérieux. Membre actif et assidu, il est à retenir son grand professionnalisme en sa fonction de Président de la commission financière du CG d'Attalens. Un petit présent lui sera transmis.

4. Election d'un(e) scrutateur(trice) - ACA

Monsieur le Président, Robert Savoy, informe que le groupe ACA propose Madame Sonia Savoy. Il demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas et en application de l'article 18 point 4 du règlement du CG, Madame Savoy est élue tacitement. Elle accepte son élection sous les applaudissements de l'assemblée.

5. Election d'un(e) membre à la commission financière - Le Centre

Monsieur le Président, Robert Savoy, informe que le groupe Le Centre propose Monsieur Renaud Gauderon. Il demande s'il y a d'autres candidats. Comme ce n'est pas le cas et en application de l'article 18 point 4 du règlement du CG, Monsieur Gauderon est élu tacitement. Il accepte son élection sous les applaudissements de l'assemblée.

6. Règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

6.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Madame Françoise Jolivet, Conseillère communale pour la présentation.

Madame Françoise Jolivet informe que l'actuel règlement ne prévoit pas d'émoluments pour la saisie et la numérisation des permis de construire pour les requérants ainsi que le contrôle des bâtiments pour les risques liés au feu rendu obligatoire dès 2024 par l'ECAB.

Les principales modifications portent sur :

- l'ajout des émoluments manquants
- la fixation de tarifs maximums
- la reprise dans les « tarifs, taxes et émoluments » des montants applicables à l'entrée en vigueur.

Madame Jolivet souligne le fait que le règlement a été soumis au surveillant des prix qui, dans sa détermination du 16 août 2023 à appeler à la modération et un degré de couverture des coûts de 80% comme objectif. Les tarifs proposés tiennent compte de ces remarques.

Elle relève le fait que certains tarifs et émoluments aient manqué de clarté ; les remarques ont été prises en compte et les tarifs adaptés afin que ce soit clair pour tout le monde.

6.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Vice-président, Monsieur Bertrand Savoy, donne son préavis favorable.

6.3 Discussion

Néant.

6.4 Approbation

Le règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions est accepté à l'unanimité.

7. Financement de la participation communale pour l'amélioration de la desserte forestière au Chemin Neuf

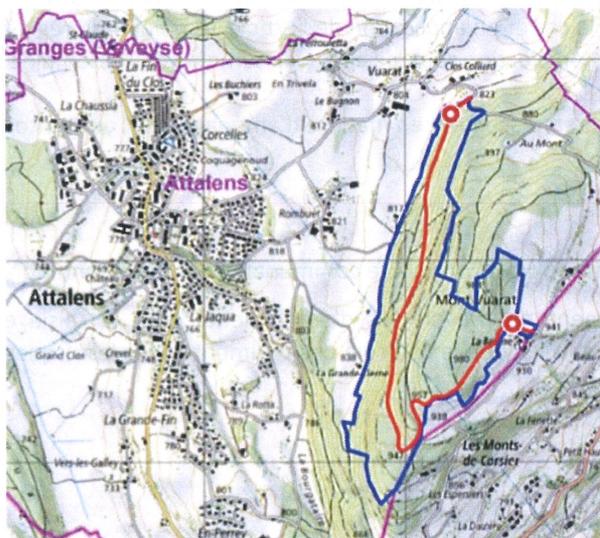
7.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur André Blunsch, Conseiller communal.

Monsieur Blunsch aide à situer le Chemin Neuf par des photos. Il informe que ce chemin a été construit en plusieurs étapes :

- Le tronçon plat avant 1920
- La deuxième partie jusqu'au kilomètre 2.2 avant 1950
- Le dernier tronçon qui finit la boucle jusqu'à la limite cantonale dans les années 60.

En rouge le tracé du Chemin Neuf



Entretemps, un nouveau tapis a été mis par endroits. Toutefois il relève que la couche de bitume présente des trous ou des fissures et le bord du chemin s'est affaissé par endroits comme il a pu le démontrer sur les photos projetées auparavant.

Le but de ces travaux est d'améliorer la desserte forestière pour les camions de transport de bois et autres utilisateurs tels que les propriétaires de forêt, cyclistes et randonneurs.

L'Etat de Fribourg possède 41 ha de cette forêt, la Commune 10 ha et 20 ha sont détenus par des propriétaires privés. La longueur du chemin dans le périmètre est de 3 km pour une largeur de 3 mètres ; toutefois les mesures de réfection sont prévues sur une longueur d'env. 900 mètres.

Monsieur Blunsch informe que le montant des travaux est estimé à CHF 481'000.-, la participation communale ayant été arrêtée à CHF 40'000.- lors d'une séance de la corporation forestière avec Monsieur Patrick Rossier, chef du 4^{ème} Arrondissement. Avec les frais financiers, le montant s'élève à CHF 42'800.-.

7.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Vice-président, Monsieur Bertrand Savoy, donne son préavis favorable.

7.3 Discussion

Monsieur Roland Besse demande s'il est bien vrai que ce chemin est interdit à la circulation publique et s'il ne serait pas judicieux de le signaler par des panneaux. Le CC l'informe que la signalétique d'interdiction de circuler est déjà en place.

7.4 Approbation

Le financement de la participation communale pour l'amélioration de la desserte forestière au Chemin Neuf est accepté à l'unanimité.

8. Financement de l'achat du bâtiment au chemin des Artisans 20

8.1 Présentation

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Aurélien Espinasse. Monsieur Espinasse résume la situation en expliquant que, lors de l'élaboration de la zone artisanale, une clause de préemption avait été prévue dans les contrats de vente. La parcelle concernée fait l'objet d'un tel droit d'une durée de 25 ans, soit jusqu'au 11 février 2034.

Il donne les principales caractéristiques de la parcelle ainsi que du bâtiment érigé dont le prix de vente affiché est de CHF 1'500'000.- :



- Parcelle no 1729 de 1'436 m²
- Surface au sol de 20x25m
- Volume de 3'300 m³
- Chauffage central à pellets
- Env. 10 places de parc

Monsieur Espinasse affirme que l'achat de ce bâtiment représenterait une belle opportunité pour la commune et permettrait de répondre aux nombreux besoins identifiés ; il mentionne toutefois le fait que les affectations précises de ce bâtiment ne seraient déterminées qu'après son acquisition. Un groupe de travail sera formé afin de déterminer les meilleures affectations possibles tout en respectant le programme de législature et analyser l'impact financier. Le CC veillera à ce que tous les membres soient impliqués dans cette réflexion afin que les décisions soient prises en toute transparence et en tenant compte des intérêts de chacun.

Conscients que ce crédit représente un investissement conséquent, le CC reste cependant convaincu que le risque financier est limité puisque ce bâtiment pourrait être mis en location partielle afin de couvrir les frais.

Monsieur Espinasse relève le fait que les commissions de l'aménagement ainsi que du bâtiment ont préavisé favorablement à l'unanimité cet achat.

8.2 Rapport de la commission financière

La commission financière, par son Vice-président, Monsieur Bertrand Savoy, donne son préavis favorable.

8.3 Discussion

Monsieur Loïc de Keuster, au nom du groupe OSE, salue et encourage ce projet et pense qu'une partie de ces locaux, vu l'emplacement, pourrait être dédié à la jeunesse.

Monsieur Etienne Wirz, au nom du groupe ACA, souhaite savoir si un plan de rendement a déjà été précalculé. En 2^{ème} question, il aimerait savoir s'il y a des doublons avec les bâtiments déjà prévus au sein de la commune, notamment le cœur du village, et si c'est le cas, savoir si cela aura un quelconque impact sur le planning ainsi que sur le financement des autres bâtiments.

Monsieur Espinasse indique qu'il n'y a pas encore d'affectations puisque celles-ci seront déterminées par les groupes. Concernant les doublons, Monsieur Eliot Savoy indique que le besoin qui n'est pas rempli dans les études actuelles sont les activités se trouvant à l'ancien atelier de couture ; cela pourrait donc remplir ce besoin primaire. Il évoque aussi les besoins des sociétés locales, régulièrement à la recherche de locaux de stockage ou de réunion. Il assure qu'il n'est pas question de mettre des locaux commerciaux ou à vocation médicale dans ce bâtiment, et résume que les vocations données aux autres bâtiments ne seraient pas remplies par celui-ci, à moins que le CG en décide autrement.

Monsieur Georges Emonet trouve qu'on pénalise cette petite zone artisanale en empêchant une entreprise extérieure d'amener sa contribution en venant s'y installer. Il trouve aussi qu'il y a beaucoup d'achats de bâtiments par la commune. Monsieur le Syndic resitue le contexte en informant que les opportunités saisies par le passé ont été bien étudiées et ont impliqué tout le monde dans la fixation des priorités. La commune ne fait pas de promotion immobilière, mais saisit une opportunité qui s'est présentée à court terme. Un endroit qui pourrait accueillir une jeunesse parfois bruyante que personne ne veut au centre du village fait penser que ce bâtiment pourrait correspondre à certains besoins. Il comprend que cela puisse frustrer l'artisanat mais signale qu'il y a encore des parcelles et des locaux commerciaux et qu'il s'agit d'un marché libre.

Monsieur Georges Emonet pense que gérer la jeunesse dans cette zone sera une nouvelle mission, relevant qu'il n'y a plus de jeunesse à Attalens. Monsieur Eliot Savoy informe Monsieur Emonet, soulignant le fait que la société de jeunesse d'Attalens n'a pas été dissolue même si actuellement elle n'est pas en très bonne santé. Il relève aussi que le but est justement de délocaliser les jeunes dans la zone artisanale, mentionnant que le bruit y est toléré au-delà des horaires normaux et ce dans une zone peu habitée. Cette zone étant relativement proche et desservie par les transports en commun. Il affirme que cet endroit pourrait clairement être dédié à la jeunesse afin d'éviter les nuisances au centre du village. Concernant le fait que ce bâtiment reste un local pour les artisans, il informe que ce bâtiment a été en vente sur internet pendant plus d'une année et qu'aucune entreprise à ce jour ne l'a acquis.

Monsieur Eliot Savoy donne en exemple la parcelle actuelle de l'école du Renard, mentionnant son achat en 1964 et le dernier bâtiment construit sur ce terrain en 2010, soit 46 ans plus tard. Il pense qu'aujourd'hui il faut être visionnaire et ne pas avoir une stratégie claire et établie. Il faut se laisser le temps de définir ce qu'il faut faire avec ce bien immobilier. Si les besoins ne sont pas définis de suite, il sera possible de le louer dans des volumes plus petits à des artisans ou dans le pire des cas, le revendre, au moins au prix payé.

Monsieur Julien Echenard pense qu'il s'agit ici d'une belle opportunité de faire quelque chose d'ambitieux pour la jeunesse du village, sans risque prononcé pour la commune.

Madame Vanessa Lopez trouverait pertinent d'avoir chaque fois l'information des préavis des commissions impliquées dans les objets lors de la présentation de ceux-ci reçue avec la convocation. Le CC en prend bonne note.

Monsieur Yuri Gramigna est d'accord avec Madame Vanessa Lopez et pense que c'est une belle opportunité pour les jeunes de même qu'un appartement ou un mur de grimpe pourraient y être envisagés.

8.4 Approbation

Le financement de l'achat du bâtiment au chemin des Artisans 20 pour un montant de CHF 1'560'000.- est approuvé par 26 voix et 2 abstentions.

9. Modification du budget des investissements 2023

9.1 Rapport de la Commission financière

La commission financière, par son Vice-président, Monsieur Bertrand Savoy, donne son approbation à la modification du budget des investissements 2023.

9.2 Approbation de la modification du budget des investissements 2023

La modification du budget des investissements 2023 est acceptée par 27 voix et 1 abstention.

10. Communications du Conseil communal

CARTE JOURNALIÈRE DÉGRIFFÉE COMMUNE

Monsieur André Blunshi informe que les cartes journalières CFF changent au 1^{er} janvier 2024. Il donne les nouvelles caractéristiques et les nouvelles conditions :

- Plus besoin pour la commune d'acheter de coûteux sets annuels.
- 70% du contingent est constitué par des cartes au prix le plus avantageux CHF 39.- (avec demi-tarif) et de CHF 52.- (sans demi-tarif). Le principe est le suivant : plus tôt acheté, plus avantageux.
- Seules les cartes vendues sont facturées à la commune, donc pas de risque financier.
- Offre facile à mettre en œuvre. L'Alliance SwissPass met l'application de vente et l'indicateur de disponibilité en permanence actualisé gratuitement à disposition.
- Pas de durée minimale et commission de 5% pour chaque carte vendue.

Rayon de validité	Valable sur les lignes du rayon de validité de l'AG	
Validité temporelle	Valable le jour de voyage prédéfini, du début de l'exploitation jusqu'à 5h00 le lendemain.	
Segments	Disponible pour les client(e)s avec et sans abonnement demi-tarif	
Classe	Disponible pour la 2e et la 1re classe	
Preise	Disponible en deux niveaux de prix par segment et par classe: Avec ou sans demi-tarif	
	Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage
		Niveau de prix 2 disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
	2 ^e classe, 1/2	39 francs
	2 ^e classe, 1/1	52 francs
	1 ^{re} classe, 1/2	66 francs
	1 ^{re} classe, 1/1	88 francs
		59 francs
		88 francs
		99 francs
		148 francs

Délai de mise en œuvre :

Novembre 2023 :

disponible sur internet

Instruction pour la vente le remboursement et la réimpression.

1^{er} jour de vente le 11 novembre 2023 pour une première date possible de voyage le 1^{er} janvier 2024.

Dans ces conditions, le CC a décidé de mettre cette offre à disposition de la population.

Monsieur Roland Besse demande quels sont les prix actuels pour comparer. Les prix sont de CHF 35.- pour les habitants de la commune et CHF 45.- pour les autres.

Monsieur Bertrand Savoy demande si la commune achètera les cartes. Monsieur Blunschli l'informe que la commune est un point de vente ; seules les communes peuvent les vendre. Monsieur Savoy pense que cela ne vaut plus la peine car les gens qui utilisaient cette offre étaient justement les personnes sans abonnement demi-tarif.

Monsieur Samuel Russo souhaiterait que l'argent économisé par la commune reste dans le domaine de la mobilité et puisse être réinjecté pour la promotion de la mobilité.

Le CC en prend note.

PASSAGE PIÉTONS GRAND-RUE

Monsieur Eliot Savoy informe que la proposition qui avait été faite au CG de faire un passage piétons a été réalisée afin d'améliorer la sécurité de la traversée de la Grand-Rue à la hauteur de la BCF.

Il souligne le fait qu'il s'agit d'une exception pour une zone 30 km/h en lien avec la proximité immédiate du périmètre scolaire et l'utilisation très importante pour les écoliers

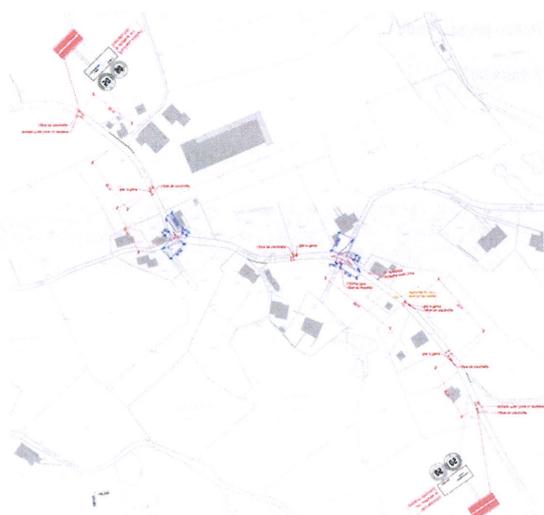
Monsieur Etienne Wirz souhaite remercier toutes les personnes ayant œuvré à la mise en place de ce passage piétons qui a été plus rapide que ce qu'il pensait.

Monsieur Roland Besse demande si ce passage ne nécessite pas un éclairage. Monsieur Pierre-Alain Perroud informe que c'est en cours.

Madame Adrienne Monnard demande ce que signifie le damier qui donne sortie de la route vers l'Hôtel de ville. Monsieur Pierre-Alain Perroud informe que ce damier indique une perte de priorité.

AMÉNAGEMENTS À VUARAT

Monsieur Eliot Savoy signale que l'autorisation de l'autorité compétente ayant enfin été reçue, les aménagements permettant la modération du trafic à Vuarat ont pu être mis en place.



Madame Béatrice Perroud demande si les tracteurs passent entre les obstacles imposés.

Monsieur Eliot Savoy relève que le but est que les voitures ne croisent pas. Mais les distances sont au-dessus des minimales et ne posent donc pas de problème. Monsieur Steve Monnard informe que certains automobilistes contournent l'obstacle en passant par les champs.

30 KM/H TATROZ

Monsieur Eliot Savoy informe qu'après analyse des documents transmis, le SPC a constaté que les objectifs visés par les zones 30 ont été atteints et sont admises à titre définitif.

- ✓ Route de Remaufens
- ✓ Rue des Clous
- ✓ Chemin des Erables
- ✓ Rue du Village
- ✓ Chemin du Tatrel

ROADMOVIE

Monsieur Aurélien Espinasse rappelle que, chaque automne, Roadmovie parcourt la Suisse et fait halte dans 36 villages, toutes régions linguistiques confondues. En collaboration avec des partenaires locaux, cette association transforme halles de gym ou salles communales en salles de cinéma le temps d'une journée.

A Attalens le 9 novembre prochain avec au programme :

- L'après-midi, programme de cinéma à l'attention des élèves de l'école primaire.
 - o Sélection de courts métrages suisses.
 - o Durée totale d'env. 80 minutes.
 - o Présence d'un(e) animateur(trice) avec objectif de sensibiliser le jeune public au cinéma.
 - o Matériel pédagogique est donnée en amont au corps enseignant afin de préparer l'après-midi.
- Le soir, projection publique d'un film suisse récent pour l'ensemble de la commune et des environs.
 - o Discussion entre public et une personnalité du film.
 - o Ciné-bar de la SDA pour un cadre accueillant convivial.

ADJUDICATION ÉTUDE « CŒUR VILLAGE »

Monsieur Aurélien Espinasse informe que, lors de sa séance du 4 septembre dernier, le CC a adjugé l'étude de faisabilité du bâtiment « Cœur village » au bureau Atelier 78.

Il précise que les démarches sont en cours pour préciser les besoins et établir le planning de détail de l'étude.

11. Divers

Monsieur Roland Besse informe que la Commune Bossonnens a accepté un crédit pour l'étude de la construction de nouveaux locaux pour la petite enfance. Il demande au CC si une collaboration, une coordination avec ce futur nouveau lieu d'accueil qui se trouvera à moins de 2 km est envisagé. Il pense surtout aux aspects tels que l'échelle des tarifs, en effet il y a des tarifs très différents entre les garderies ; les remplacements du personnel ou encore un partage au niveau administratif.

Monsieur le Syndic, Laurent Menoud, qui connaît très bien le dossier, répond volontiers à la place de Madame Rahel Preisig, en charge du décastère concerné, et informe que la structure d'Attalens est communale alors que celle de Bossonnens sera de droit privé. Il est tenté de mettre en relation les directrices, toutefois cela relève d'un choix personnel de l'association. Toute crèche qui ouvre doit être conventionnée, les parents ayant la possibilité de placer leur enfant à l'endroit qui leur convient pour autant qu'il y ait des places. La mise à niveau des tarifs est mission impossible signalant toutefois que la commission de l'enfance et de la jeunesse de la Veveyse va travailler sur une grille tarifaire avec courbes uniformisées à terme. L'ACV va suivre de près ce qui se passe à Bossonnens.

La 2^{ème} intervention de Monsieur Roland Besse est à mettre en lien avec son intervention précédente. Il se demande, au vu des tâches déjà partagées avec les communes voisines où en est la question de la fusion. Il demande au CC des informations sur l'état du dossier et de donner sa position sur le sujet.

Monsieur le Syndic, Laurent Menoud, demande à rendre réponse lors du prochain CG.

Monsieur Roland Besse, souhaite avoir une information du CC concernant sa volonté d'installer des panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux. Il demande au CC une information sur l'état actuel des projets actuels et futurs.

Monsieur Aurélien Espinasse répond qu'actuellement il existe des panneaux pour 60 KW et que l'installation sur le toit du Baobab viendra compléter le parc photovoltaïque de la commune. Monsieur Besse demande si des panneaux sont prévus sur le bâtiment de l'édilité puisque son orientation est optimale. Monsieur Eliot Savoy répond que cela fait partie de la planification financière qui sera présentée à la séance des budgets.

Maude Landry, au nom du groupe OSE, a une question en lien avec la gestion de la biodiversité sur les terrains communaux. En effet, elle reprend le rapport de la « Promotion de la biodiversité à Attalens » projet demandé et mis sur pied par le CC en 2019, avec introduction de l'entretien différencié en 2020 et le rapport « Edilité/espaces verts, concept entretien et organisation » datant de février 2023. Dans un moment où son groupe se posait quelques questions sur ce sujet, un message dans Attalens info a été transmis. Elle souhaite avoir des infos plus précises concernant ce qui a déjà été fait concrètement sur les terrains communaux, connaître les priorités et s'il y a un agenda en lien avec les propositions faites dans ces rapports.

Monsieur Blunshi informe que la réponse sera donnée lors de la prochaine séance du budget.

Monsieur le Président, Robert Savoy, a lui-même une question pour le CC concernant l'étang sis au Moulin de Tatroz sur le bien-fonds no 552. Il relève que cet étang historique du lieu-dit Au Moulinet sur les plans de 1860 a été revitalisé par la commune il y a des nombreuses années. Depuis, le temps a passé et l'eau ne s'y écoule plus pour diverses raisons, comme l'entretien, et, plus particulièrement des soucis d'érosion des berges depuis l'embouchure du canal d'alimentation de l'étang sur une longueur d'environ 400m, plus précisément à l'intersection de la rivière du Tatrelet et du ruisseau du Sossoley, vers l'ouvrage du barrage sis sur les parcelles 547-549, au lieu-dit En Craux. La demande de Monsieur le Président est de pouvoir recréer ce biotope particulier du village afin d'y retrouver un jour grenouilles, tritons et libellules virevoltant entre les joncs.

Monsieur Pierre-Alain Perroud prend note de la demande et informe que des intentions quant à cette remise en état avait déjà été envisagée avec la voirie. Le sujet est à étudier et à chiffrer afin de pouvoir l'amener devant le CG lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Président informe le CG de la démission de Madame Jacqueline Burion du poste de secrétaire du CG pour le 30 novembre prochain. Il précise que sa démission a été remise en main propre à l'administration communale et informe que les démarches ont été lancées pour le recrutement d'un(e) nouveau(elle) secrétaire avec le même cahier des charges et description de poste.

En accord avec l'art. 25, le Bureau informera en temps utiles le CG de la nomination de la personne au poste de secrétaire.

Monsieur le Président souhaite inviter les membres du CG à prendre connaissance du mail de l'administration concernant la synthèse des résultats de l'atelier participatif du 28 juin 2023 et à participer activement au questionnaire de 10 questions autour de la thématique cadrant la révision de la LCo, délai au 13 octobre 2023.

Monsieur le Président adresse toutes ses félicitations à Madame Isabelle Santana-Adjaham ainsi qu'à ses deux enfants qui ont obtenu le droit de cité d'Attalens avec effet au 27 juin 2023. L'Assemblée applaudit.

Monsieur le Président, Robert Savoy sonne la fin de cette séance du CG à 20h43 et invite l'assemblée à la traditionnelle verrée de l'amitié à l'Auberge de l'Ange.

Bureau du Conseil Général



Robert Savoy
Président



Jacqueline Burion
Secrétaire